

LIVRET DE

# PARRAINAGE



Donnez-nous un nom  
et vous recevrez  
une belle enveloppe.

*spirit*

LA PASSION  
DE BÂTIR



## LE PARRAINAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

EN TANT QUE CLIENT SPIRIT,  
PARRAINEZ VOS PROCHES ET **RECEVEZ JUSQU'À 3 000 €<sup>(1)</sup> !**

### 4 ÉTAPES CLÉS



Remplissez  
le formulaire  
contact  
parrainage



Nous prenons contact  
avec la/les personne(s)  
recommandée(s)  
par vos soins



Votre filleul(e)  
concrétise  
son projet avec  
Spirit Immobilier



Recevez  
votre carte  
cadeau



# FORMULAIRES DE CONTACT PARRAINAGE

À découper et à remettre sur ce bureau de vente ou à envoyer à l'adresse suivante :  
**Spirit Immobilier - Service Commercial - 68, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret**

PARRAIN     MARRAINE

Nom ..... Propriétaire dans la résidence .....

Adresse ..... Code postal .....

Tél. .... Mail .....

FILLEUL     FILLEULE

Nom ..... Intéressé(e) par l'achat d'un .....

Adresse ..... Code postal .....

Tél. .... Mail .....



PARRAIN     MARRAINE

Nom ..... Propriétaire dans la résidence .....

Adresse ..... Code postal .....

Tél. .... Mail .....

FILLEUL     FILLEULE

Nom ..... Intéressé(e) par l'achat d'un .....

Adresse ..... Code postal .....

Tél. .... Mail .....



PARRAIN     MARRAINE

Nom ..... Propriétaire dans la résidence .....

Adresse ..... Code postal .....

Tél. .... Mail .....

FILLEUL     FILLEULE

Nom ..... Intéressé(e) par l'achat d'un .....

Adresse ..... Code postal .....

Tél. .... Mail .....



Avec Spirit Immobilier,  
avoir l'esprit parrainage,  
tout le monde y gagne !

[www.spirit-immobilier.fr](http://www.spirit-immobilier.fr)

0 800 086 086

Service & appel  
gratuits

spirit

LA PASSION  
DE BÂTIR

(1) Offre valable pour les parrains/marraines jusqu'à décembre 2019 sous condition que le filleul ait signé un contrat de réservation d'un bien Spirit Immobilier, dans les trois (3) mois suivant l'enregistrement par Spirit Immobilier du bon parrainage et sous réserve de la signature de l'acte notarié. L'offre n'est valable que pour les ventes n'entraînant le versement d'aucune rémunération, commission ou honoraires. Vous êtes client Spirit Immobilier : les cartes cadeaux d'une valeur de 500 € par pièce vous seront remis après la signature de votre acte notarié et de celui de votre filleul, dans un délai de trois (3) mois. Vous n'êtes pas client Spirit Immobilier : les cartes cadeaux d'une valeur de 500 € par bien vendu vous seront remis après la signature par votre filleul de son acte notarié, dans un délai de trois (3) mois. Le parrainage ne pourra être validé si les coordonnées du filleul, figurant sur le bon parrainage, sont déjà enregistrées en base de données Spirit Immobilier (suite à une demande de sa part via un site Web, un appel téléphonique, un passage sur un espace de vente, un email...). Offre limitée à trois parrainages par parrain/marraine, hors collaborateurs Spirit Immobilier. Le filleul peut être un ascendant ou un descendant du parrain mais pas le parrain lui-même. En cas de déclaration multiple d'un filleul, seul le premier bon sera validé. Offre valable pour les résidences Spirit Immobilier, à l'exception des co-promotions. Offre ni échangeable, ni remboursable, Spirit Immobilier se réserve le droit de modifier ou d'interrompre cette offre sans information préalable et sans remise en cause des parrainages déclarés. Les cartes cadeaux de la gamme « Standard Illicado » seront valables 12 mois après leur émission dans plus de 250 enseignes partenaires de Illicado. Les enseignes sont à découvrir sur [www.illicado.com](http://www.illicado.com). Le parrain déclare disposer de l'accord de son filleul pour la transmission de ses coordonnées. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux informations communiquées sur ce bon parrainage. À ce titre, les informations personnelles, portées sur le bon parrainage, sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction commerciale de Spirit Immobilier. Nous ne traiterons ni utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter à des fins de prospection commerciale. À ce titre, vos informations personnelles seront conservées pendant une durée qui ne saurait excéder trois (3) ans à compter de leur communication ou du dernier contact avec vous, sauf si vous exercez votre droit de suppression de données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ou si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux collaborateurs de Spirit Immobilier et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en étant en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant la personne responsable du traitement des données : Service commercial et marketing, Pôle Résidentiel [accueil@spirit.net](mailto:accueil@spirit.net). Si vous ne souhaitez plus recevoir nos sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Enfin, nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://consobloctel.fr/>). Document non contractuel - **AGENCE JFKA** - 07/2018.